

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

. de la convocation : 19.09.2024
. d'affichage : 19.09.2024

N° de la délibération : 2024-153NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 49
. votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, LECOMTE Frédéric, MEREL Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, RIMETTE Jean-Michel, SALOME André, SLOSARCZYK Florian, VASSEUR Julie,

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. JOLY Vincent.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
M. MERESSE Christian était représenté par M. DEGENNE Laurent, suppléant.
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

SUBVENTION 2024

AU PROFIT DE L'OFFICE DES SPORTS DE L'EST DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes souhaite inciter au développement du milieu associatif sportif local facilitant ainsi :

- L'accès au sport pour tout habitant de l'Est de la Somme,
- La promotion de l'Est de la Somme à l'extérieur de notre territoire,

Considérant que l'Office des Sports de l'Est de la Somme est une association de loi 1901 qui regroupe les associations sportives du territoire, développe des projets pour leur compte, développe la mise en réseau et met à l'honneur des bénévoles s'engageant,

Vu l'avis favorable de la commission Sports en date du 13 juin 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. décide de soutenir financièrement l'association OSES dans son fonctionnement en lui accordant :

- une subvention de 1 500 €, au titre du fonctionnement 2024.
- une subvention de 3 000 € afin de les accompagner dans l'organisation de la fête du sport en famille.

. autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

